

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

SLGP CORPORATE BONDS

ISIN SLGP CORPORATE BONDS D : FR0010734467

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en €. Le FCP a pour objectif la recherche de performance à CT/MT en s'exposant principalement sur les marchés financiers obligataires des pays français et étrangers, par le biais d'investissements de titres en direct ou accessoirement via des OPCVM ou FIA. Il est issu de la scission en mai 2019 du fonds d'origine et de la création d'un fonds de cantonnement. Le fonds est géré activement de manière discrétionnaire, la sélection des titres, valeur par valeur, est dictée par les rendements actuariels offerts, la qualité de la signature et est fondée sur les convictions du gérant quant à l'évolution future des écarts de rendements entre les titres en portefeuille et ceux offerts par les emprunts d'Etats de même durée, ne se référant à aucun indicateur de référence. Il peut toutefois être comparé a posteriori à l'indice EuroMTS 1-3 ans, coupons nets réinvestis (utilisé uniquement à titre de comparaison). Le Fonds est exposé entre 60% et 100% de son actif en obligations et/ou titres de créance et instruments du marché monétaire, français ou étrangers, d'émetteurs publics ou privés, libellés en €, de toute notation. Par ailleurs, le fonds s'autorise la possibilité d'investir en Coco Bonds (Contingent Convertibles) dans la limite maximale de 10% de son actif. Les investissements sur des émetteurs dits à « haut rendement » (les plus risqués) ne dépasseront pas 10% de l'AN pour une sensibilité comprise entre 2 et 5. Pour la sélection de titres, SLGP ne recourt pas exclusivement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de crédit des émetteurs et titres envisagés, principalement sur des obligations dont les émetteurs sont notés « IG » (notation supérieure ou égale à BBB- chez S&P ou équivalente chez Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par SLGP). La détention d'obligations dont les émetteurs sont de rating strictement inférieur à BBB- (critères précités) est limitée à 10% maximum. La notation des émetteurs et des obligations s'appréciant lors de l'acquisition des titres, en cas de dégradation postérieure, SLGP prendra les mesures appropriées de conservation ou de cession de titre en fonction de ses analyses.

En outre, le fonds peut :

- être exposé dans la limite de 10 % de son actif net, en actions de toutes capitalisations émises sur les marchés français et/ou européens de la zone euro.
- investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM français ou FIA français ou européens (dont les ETF) de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euros », « monétaires », « diversifiés » ou « actions ».
- détenir jusqu'à 10% maximum en obligations convertibles qui présentent une grande potentialité de rendement.
- utiliser des instruments dérivés (marchés à terme négociés ou réglementés) dans le but de couvrir le portefeuille sur le risque de taux et le risque actions, dans la limite de 25% maximum.
- détenir ponctuellement jusqu'à 25% maximum sur les pays émergents.

Durée minimum de placement recommandée : 2 ans.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, SwissLife Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

La part D du Fonds distribue les sommes distribuables.

Conditions de souscription et rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 10h30 et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, ou des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son investissement sur les marchés de taux et de crédit français et étrangers, libellés en euros.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de l'émetteur (cas extrême) qui aura un impact négatif sur le cours du titre.

Risque de liquidité : Sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

- Frais d'entrée : 2,00 %
- Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

- Frais courant : 0,85 % de l'actif net

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

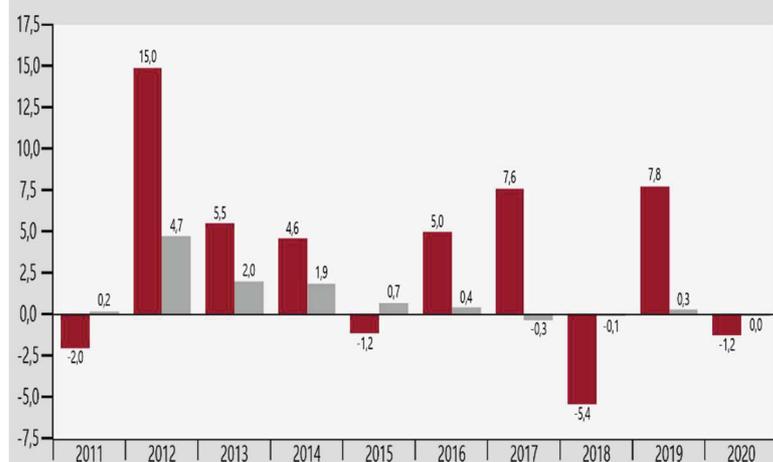
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

- Commission de surperformance : Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : www.swisslifebanque.fr

Performances passées



■ SLGP CORPORATE BONDS D
■ Benchmark

Le fonds est issu de la scission en mai 2019 du fonds d'origine et de la création d'un fonds de cantonnement.

Les performances ci-contre sont celles du fonds d'origine ; elles ne constituent pas une indication fiable des performances futures du nouveau fonds.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets/dividendes réinvestis.

Le FCP d'origine a été créé en 1987.

Informations pratiques

Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Fiscalité : les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021